



Union Départementale
des Syndicats CGT
8, Place Malus
18000 BOURGES

-O-O-O-

ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage
Bourges CTC

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 19.03.2004

Edito

DROIT A LA FORMATION SYNDICALE

Lorsque le salarié adhère à la CGT, il a des connaissances, des convictions, des interrogations qui lui sont propres. Il a besoin d'être accueilli à partir de cela. C'est la richesse de la CGT. Mais il a également besoin de connaître l'organisation dans laquelle il vient de se syndiquer.

Pour prendre toute sa place dans son syndicat, participer au débat, construire l'orientation et l'action avec les autres syndiqués, pour assumer un mandat ou une responsabilité que lui donnent les syndiqués ou les salariés, il a besoin d'éléments de connaissance indispensables.

Pratique syndicale et lecture de la presse confédérale participent à sa formation.

Mais il a droit également à une formation syndicale tout au long de sa vie, de l'accueil dans la « Maison CGT » à des formations spécialisées, de type droit du travail, institutions représentatives du personnel (délégué du personnel, membre du comité d'entreprise, de CHSCT ...), trésorier ou animateur de syndicat... et des formations générales pour mieux appréhender la démarche CGT dans la société et le monde dans lequel nous vivons. Ces formations mêlent intimement acquisitions de savoirs et de savoirs faire. C'est une formation active qui outille le syndiqué, mais fait aussi progresser la réflexion de l'organisation.

La CGT se fait un devoir de permettre à tous les syndiqués d'accéder à la formation et de faciliter leur participation.

-O-O-O-O-O-O-O-

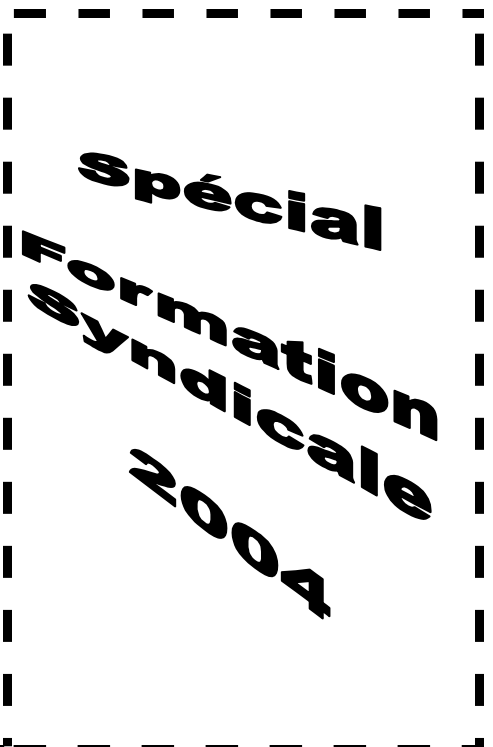
Sommaire :

Edito : Droit à la formation syndicale.

P 2 à 6 : Spécial Formation Syndicale

P 7 : Joskin - Cotisations

P 8 : 2 Avril > pour une Europe Sociale.



LA FORMATION SYNDICALE

UN DROIT POUR TOUS LES SALARIES !

Le congé de formation économique, sociale et syndicale.
Les points les plus importants du Code du Travail
(Consulter l'article L.451-1 et suivants du Code du Travail)

Tout salarié désireux de participer à une formation organisée par son organisation syndicale a droit à un congé de 12 jours par an.

Ce congé peut être porté à 18 Jours pour les animateurs de stage.

Ce ou ces congés peuvent être fractionnés, mais chaque congé ne peut être inférieur à deux jours.

La demande d'autorisation d'absence doit être adressée au moins un mois avant le début du stage et l'employeur dispose de 8 jours pour refuser. En l'absence de réponse dans les 8 jours, la demande est considérée comme acceptée. Le refus du congé par l'employeur doit être motivé.

En cas de différend, le refus de l'employeur peut être contesté directement devant le bureau de jugement du conseil de Prud'hommes.

Ce ou ces congés doivent donner lieu à une rémunération par les employeurs dans les entreprises occupant au moins 10 salariés à la hauteur de 0,08 pour 1000 de la masse salariale.

Dans le secteur privé, ce congé, en dehors du 0,08 pour 1000 financé par l'employeur est sans solde, mais des conventions collectives peuvent comporter des dispositions plus favorables. En outre, le Comité

d'Entreprise peut prévoir dans son budget un poste pour financer des bourses syndicales comblant les pertes de salaires des stagiaires.

Ce pourcentage est nettement insuffisant, c'est pourquoi il convient de mener la bataille dans chaque entreprise pour exiger des directions la prise en charge complète du salaire pendant la durée du stage.

Dans la fonction publique, ce congés est rémunéré.

Pas un syndiqué ne doit être privé de formation pour raison financière.

Si un syndicat ne peut envoyer l'un de ses syndiqués en stage parce que la perte de salaire de celui-ci ne peut-être remboursée, il appartient à l'organisation syndicale (UD, UL ou syndicat) d'assurer le remboursement. Adressez-vous à l'Union Départementale.

Vous trouverez dans ce Bulletin d'information le programme de formation syndicale 2004 de l'Union Départementale, du Comité Régional et pour les responsables syndicaux, le programme confédéral.

Chaque organisation de la CGT est invitée à faire connaître l'importance de la formation syndicale à tous les syndiqués.
C'est un droit pour tous les salariés.

Modèle de demande de congé éducation

Nom – Prénom
Adresse

Date,

Monsieur le Directeur

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absence de l'entreprise du ... au conformément aux dispositions prévues par l'article L 451.1 du Code du Travail en vue de participer à un stage de formation syndicale.

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par la Formation Syndicale de la CGT, organisme agréé à dispenser cette formation.

Dans l'attente d'une réponse favorable,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

FORMATION SYNDICALE UD-CGT 18

PROGRAMME 2004

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

NATURE	A QUI S'ADRESSE-T-IL ?	DATES	LIEU CLOTURE DES INSCRIPTIONS	COANIMATION
<u>FSG</u>	A tous les syndiqués(ées)			
<u>N 2 2^{ème} partie</u>	A tous les participants de la 1 ^{ère} partie 2003. A tous les camarades ayant suivi un niveau »moyen ou souhaitant actualiser leurs connaissances sur l'un ou les 2 modules proposés.	<u>5 jours</u> 7 au 11 Juin <i>Lancement :</i> 13 avril	St-Florent sur Cher <i>Date de clôture :</i> 7 mai	Guy QUENET Hervé COLAS <i>Préparation :</i> 11 Mai
<u>N 2 1^{ère} partie</u>	A tous les camarades ayant suivi un N1	<u>5 Jours</u> 15 au 19 nov. <i>Lancement :</i> 20 septembre	Bourges <i>Date de clôture :</i> 15 octobre	Nadine JAUBIER Pierre JOSEPH <i>Préparation :</i> 19 octobre
<u>N1</u> <u>UL de Bourges</u> <u>Modules :</u> «Feuille de paie» «Elus et mandatés » «Rédiger un tract» <u>UL de Vierzon</u> <u>UL de St-Amand</u> <u>UL de La Guerche</u>	A tous les syndiqués	8 au 12 mars 22 au 26 nov. 5 & 6 avril 14 & 15 juin 18 & 19 octobre 7 au 11 juin 7 au 11 juin 12 au 16 janvier (réalisé)	Décision UL Décision UL Décision UL Réalisé	Décision UL Décision UL Décision UL Annie JOLLIN

<u>FORMATIONS SPECIFIQUES</u>	A TOUS LES ELUS ET MANDATES (Titulaires et Suppléants) EN SITUATION D'ETRE CANDIDATS - TOUS LES INTERESSES			
<u>CHSCT/ATMP</u> Tronc commun	A tous les élus et mandatés toutes branches. A tous les syndiqués	<u>5 jours</u> 10 au 14 mai Lancement : 15 mars	Bourges Date de clôture : 9 avril	Georges ORTEGA Laurent KIM Préparation : 13 avril
<u>CHSCT à partir du 2^{ème} mandat.</u> <u>HARCELEMENT</u> Quelle approche ? Comment le traiter ? Le droit, l'action.	A tous les réélus CHSCT qui ont suivi le tronc commun de cette formation. A tous les syndiqués intéressés.	<u>3 jours</u> 2 au 4 nov. <u>Lancement :</u> 6 septembre	Bourges <u>Date de clôture :</u> 9 avril	Paul DESAIGUES <u>Préparation :</u> 5 octobre
<u>Eco/CE</u> 2^{ème} partie	Pour les participants ayant suivi la 1 ^{ère} partie en automne 2003	<u>2 jours</u> 1^{er} & 2 juin <u>Lancement :</u> 19 avril	Bourges <u>Date de clôture :</u> 30 avril	Paul DESAIGUES J. Marc PENRATH <u>Préparation :</u> 4 mai
<u>PRUDIS et Action Juridique</u> 3^{ème} Module 1^{er} Module	Cycle à l'intention des Conseillers CGT Prud'hommes et pour les militants intéressés par l'action juridique	<u>5 Jours</u> 8 au 12 mars 15 au 19 Nov.	FOÉCY FOÉCY	Sous l'égide de Claudine CERCEAU correspondante PRUDIS CGT désignée par l'UD 18
<u>CoGiTiel</u>	Cycle à l'intention des animateurs de la vie syndicale à l'entreprise, dans les directions d'UL et dans les branches	2 Journées par cycle	A définir	Maryvonne GOUDINOUX
<u>COMMUNICATION</u>	A tous les animateurs de la vie syndicale	<u>3 Jours</u> 1^{er} au 3 décembre <u>Lancement :</u> 4 octobre	Bourges <u>Date de clôture :</u> 29 octobre	Régis RUELLE Patrick BAUDOIN <u>Préparation :</u> 2 Novembre
<u>COMMENT ORGANISER LE SYNDICAT D'ENTREPRISE ?</u>	A tous les responsables à l'organisation et les trésoriers de syndicats CGT.	<u>2 Jours</u> 27 & 28 octobre <u>Lancement :</u> 6 septembre	Bourges <u>Date de clôture :</u> 27 septembre	Maryvonne GOUDINOUX J. Marc DURAND <u>Préparation :</u> 5 octobre

FORMATION SYNDICALE du Comité Régional

Nature	A qui s'adresse-t-il ?	Dates	Lieu Clôture / Inscriptions	
FS SPECIALISEES				
ENJEUX REGIONAUX Tronc commun	A tous les camarades ayant suivi un niveau FSG 2 ou souhaitant actualiser leurs connaissances.	3 jours 6 au 8 Avril	ORLEANS <u>Date de clôture :</u> 5 Mars	
CHAMPS REVENDICATIFS REGIONAUX	A tous les camarades ayant suivi le tronc commun «Enjeux régionaux», un niveau FSG 2 ou souhaitant actualiser leurs connaissances.	2 jours 22 et 23 Novembre	ORLEANS <u>Date de clôture :</u> 22 Octobre	On peut coupler Avec la formation «Aménagement des territoires» sur la même semaine (voir suite)
AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	A tous les camarades ayant suivi le tronc commun « Enjeux régionaux », un niveau FSG 2 ou souhaitant actualiser leurs connaissances.	2 jours 3 & 4 Mai	ORLEANS <u>Date de clôture :</u> 25 Octobre	On peut coupler Avec la formation «Champs revendicatifs régionaux» sur la même semaine (voir précédent)
AT/MP Risques professionnels Et rôle des élus CGT en lien avec les structures CGT	A tous les camarades ayant suivi le tronc commun « Enjeux régionaux », un niveau FSG 1. Tous les élus CGT ayant compétence dans ces domaines dont les élus CHSCT.	3 jours 24 au 26 Novembre	ORLEANS <u>Date de clôture :</u> 22 Octobre	
FORMATION PROFESSIONNELLE Emplois/Salaires	A tous les animateurs de la Vie Syndicale à l'entreprise et tous les membres CGT ayant compétence dans ces domaines dont les élus CE.	A fixer par le Comité Régional		

Pour tous les stages Déposez vos congé éducation auprès de vos directions UN MOIS avant le début du stage.

N'oubliez pas de retourner vos bulletins d'inscriptions auprès des Unions Locales, de l'Union Départementale, du Comité Régional ou de la Confédération afin que ces stages soient organisés dans de meilleures conditions.

FORMATION CONFEDERALE POUR LES RESPONSABLES SYNDICAUX

Session 2004

Je suis intéressé(e) pour participer à une ou plusieurs sessions :



Sessions	Dates	
Discriminations racistes : Mieux comprendre pour mieux agir contre les discriminations racistes.	2 ^{ème} semestre 2004	
Développement durable : Quelle intervention syndicale ?	24 au 28 Mai 2004	
Flux migratoires, libre circulation, droits des personnes.	21 au 25 Juin 2004	
Culture et travail : Approche historique et nouveaux enjeux.	Fin 2004	
Les enjeux de notre activité syndicale en Europe et dans le Monde.	19 au 23 Avril 2004 4 au 8 Octobre 2004	
Violences urbaines (à l'Institut de Sceaux)	14 au 18 Juin 2004	
Politique des transports (à l'Institut de Sceaux)	20 au 24 Novembre 2004	

**Ces sessions de 5 jours se tiendront au Centre de Formation de la GIT
à GIF-SUR-YVETTE (91)**

Bulletin d'Inscription

à retourner à la Formation Syndicale – 263, Rue de Paris – 93516 MONTREUIL Cedex

NOM – Prénom : _____

Adresse : _____

Age : _____ Tél. : _____

Candidature présentée par : UD - FD - CR - UL - Collectif spécifique - Espace/Département Confédéral
(Rayer les mentions inutiles)

Responsabilités syndicales : _____

Union Départementale : _____

Fédération : _____

REPRESSION SYNDICALE chez JOSKIN

La répression syndicale est toujours d'actualité chez JOSKIN.

Christophe FEIX, militant CGT de cette société vient d'être licencié !

Avec le soutien de l'Union Locale, Christophe vient de saisir le Conseil de Prud'hommes de Bourges en référé pour l'annulation de ce licenciement et pour demander sa réintégration.

L'audience se tiendra le

VENDREDI 9 AVRIL 2004 A 8 H 30

Nous appelons l'ensemble des militants CGT à venir soutenir Christophe ce jour-là.

Christophe avait auparavant été victime de discriminations et d'une mise à pied. Il avait alors saisi le Conseil de Prud'hommes. L'Union Locale de Bourges s'est portée partie civile dans cette affaire.

L'audience sur le fonds pour ces affaires se tiendra le

MERCREDI 7 AVRIL 2004 A 8 H 30

Rappel des taux de cotisations à l'UD du Cher

Un courrier a été adressé à tous les secrétaires et trésoriers de syndicats courant janvier.

Cependant, trouvez ci-dessous les taux à reverser :

Cotisation entière	:	2,88 Euros
½ Cotisation	:	1,44 Euros

Unions Locales :

Bourges	:	1,67 Euros
Vierzon	:	1,67 Euros
St-Amand	:	1,30 Euros
St-Florent	:	0,70 Euros
La Guerche	:	?

Journée d'Etude Sécurité Sociale

A tous les militants(es) de la CGT

Mardi 13 Avril à BOURGES

8 h 30 - Auberge de Jeunesse

Jeudi 15 Avril à VIERZON

8 h 30 - Salle Marcel Paul ZI l'Aujonnière

Mardi 20 Avril à St-AMAND

8 h 30 - Maison des Syndicats

Thèmes :

- > L'assurance maladie : comprendre pour agir.
- > Quelle part structurelle et conjoncturelle du déficit de l'assurance maladie.
- > Maîtrise des dépenses de santé, périmètre de soins remboursables.
- > Gouvernance et organisation de la Sécurité Sociale, analyse et propositions CGT.

Inscrivez-vous rapidement auprès de l'UD-CGT
ou des Unions Locales le plus tôt possible
en précisant la prise de repas en commun.

POUR UNE EUROPE PLUS SOCIALE

Dans le cadre de l'appel de la confédération Européenne des syndicats, les organisations syndicales départementales CGT – CFDT – FSU - UNSA appellent à une journée d'action le 2 avril 2004. Cette journée d'action aura pour objectifs principaux la promotion de l'emploi ainsi que la défense des droits sociaux.

POUR L'EMPLOI ET LES DROITS SOCIAUX

L'emploi est la première des exigences sociales, la première préoccupation des salariés et de leurs organisations syndicales. La précarité se développe dans toute l'Europe, aux dépens du droit des salariés à une vie digne et épanouissante. La pauvreté et l'exclusion augmentent. Les restructurations d'entreprise détruisent les bassins d'emploi entiers, les salariés européens sont soumis en situation de concurrence entre eux, faute d'un haut niveau de droits sociaux européens et d'harmonisation fiscale. Le département du Cher connaît de nombreuses suppressions d'emplois industriels (GIAT, Weinberg, Deshoulières, Auxitrol, RSVD, etc.) Les emplois créés parallèlement dans le secteur tertiaire sont précaires et moins qualifiés (CDD, intérim, temps partiel non choisi, bas salaires).

Ce n'est pas une remise en cause du droit du travail, ou par l'affaiblissement de la négociation collective que la situation se redressera.

Les politiques de l'emploi développées tant en Europe que dans les différents pays ne sont pas à la hauteur des défis de l'accroissement du chômage et de ses conséquences. Seule une véritable stratégie européenne coordonnée permettrait de se rapprocher de l'objectif de plein emploi. La dynamisation de l'économie va de pair avec une évolution positive du modèle social européen. Cela nécessite toute à la fois une forte volonté politique et une responsabilité des entreprises accrues pour trouver des alternatives aux licenciements.

POUR LA PROTECTION SOCIALE ET POUR LES SERVICES PUBLICS

Les régimes de protection sociale nationaux, dont les systèmes publics de santé et d'assurance maladie, constituent un élément fondamental du modèle social européen qui garantit un espace commun de justice et de cohésion sociale.

Toute réforme du système de santé doit garantir les principes de qualité, de proximité, d'égalité d'accès, soutenu par un financement viable et équitable.

Ces principes doivent guider l'ensemble des règles relatives aux services publics en France comme en Europe et être consacrés dans une directive cadre, comme le revendique la CES.

Une évaluation transparente et pluraliste, impliquant les partenaires sociaux, du processus de libéralisation en cours doit être réalisée sur la base de critères sociaux.

DES MOBILISATIONS EN FRANCE ET EN EUROPE

A l'heure de son élargissement, l'Union Européenne forte de ses 25 membres doit réaffirmer et promouvoir une plate forme sociale qui participe aux valeurs de l'UE et à leur mise en œuvre.

La recherche d'un taux d'emploi élevé, d'emploi durable et de qualité, passe notamment par une véritable politique industrielle, des investissements concertés dans les grandes infrastructures, une politique de recherche et d'innovation correspondant aux objectifs de Lisbonne, dotée des moyens nécessaires et par une politique de formation tout au long de la vie s'appuyant sur une formation initiale de haut niveau.

Ceci pose la question du budget communautaire qui est insuffisant pour financer des politiques coordonnées en Europe, nécessaires à une croissance économique créatrice d'emplois et au progrès social, et à une bonne intégration des dix pays entrants.

**Pour l'ensemble de ces objectifs,
les organisations syndicales départementales appellent simultanément,
avec la CES et les autres syndicats d'Europe,
à des initiatives d'action sur les lieux de travail
et à des manifestations les plus larges possibles le**

VENDREDI 2 AVRIL 2004

A BOURGES à 10 h 30 – Place Séraucourt

A VIERZON à 11 h 00 – Forum République

A St-AMAND à 10 h 30 – Place de la République.